



ST-LUDGER, 8 MARS 2022

Procès-verbal de la séance ordinaire de la Municipalité de Saint-Ludger tenue le mardi 8 mars 2022 à 19 h, au 134 rue Dallaire, grande salle, à laquelle sont présents les conseillers(ères) Frédéric Destrijker, Carole Duplessis, Solange Fillion, Roger Nadeau et Geneviève Maheux.

Tous forment quorum sous la présidence de monsieur Denis Poulin, maire. Madame Julie Létourneau, directrice générale, est présente et assume le secrétariat.

Assiste également à la séance Madame Julie Richard, directrice générale adjointe.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE ORDINAIRE

La régularité du quorum ayant été constatée par monsieur le maire, celui-ci déclare la séance ordinaire ouverte en souhaitant la bienvenue aux personnes présentes.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Résolution 2022-03-053

ATTENDU que chacun des membres du conseil a reçu le projet d'ordre du jour du 8 mars 2022 ;

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Frédéric Destrijker

APPUYÉ PAR : madame Carole Duplessis

ET RÉSOLU

D'adopter l'ordre du jour qui suit :

1. Ouverture de la séance ordinaire
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Période de questions de l'assistance
4. Dépôt du rapport financier 2021 – Blanchette Vachon
5. Nomination d'un vérificateur pour l'année 2022
6. Adoption du procès-verbal du 8 février 2022
7. Activités de fonctionnement au 28 février 2022 – Dépôt
8. Comptes payés et à payer au 28 février 2022 – Adoption
9. Administration :
 - 9.1 Autorisation pour vente de biens immobiliers pour non-paiement des taxes municipales et scolaires
 - 9.2 Vente pour non-paiement des taxes – Protection de la créance
 - 9.3 Règlement n° 2022-246 modifiant l'article 4 du règlement n° 2009-123 (Frais de km et de repas) – Adoption
 - 9.4 Politique familiale :
 - 9.4.1 Arrivée d'un nouvel enfant
 - 9.4.2 Modification de la politique
 - 9.5 Envoi par courriel – Avis de convocation des séances extraordinaires
 - 9.6 Formation ADMQ – Adoption de la loi modernisant des dispositions législatives en matière de protection des renseignements personnels – nouvelles obligations à venir
 - 9.7 Journée internationale contre l'homophobie et la transphobie
 - 9.8 Élections municipales – Vote par correspondance :
 - 9.8.1 Les électrices et les électeurs qui auront 70 ans ou plus le jour du scrutin

- 9.8.2 Les électriques et les électeurs non domiciliés sur notre territoire
- 9.9 Écho de Frontenac – Cahier habitation/rénovation
- 10. Voirie :
 - 10.1 Reconstruction des services municipaux – Rues Principale, du Pont et Boisvert – Emprunt temporaire
 - 10.2 Achat d'abat-poussière
 - 10.3 Balayage des rues municipales
 - 10.4 Débroussaillage des fossés et élagage des bas-côtés
 - 10.5 Achat de matériaux granulaires – Appel d'offres
 - 10.6 Travaux d'asphaltage – Appel d'offres
 - 10.7 Achat d'asphalte froide
 - 10.8 Programme d'aide à l'amélioration du réseau routier – Demande d'aide financière
 - 10.9 Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local – Attestation de la véracité des frais engagés visant la compensation des sommes versées pour l'année civile 2021
 - 10.10 Afficheur de vitesse radar
 - 10.11 Niveleuse – Achat de chaînes (Facture # 84772)
- 11. Eau potable :
 - 11.1 Système de lecture à distance pour les compteurs d'eau intelligents – Proposition du partage du coût d'achat
- 12. Eaux usées :
 - 12.1 Mesure des boues aux étangs aérés
 - 12.2 Étangs aérés – Traitement par bactéries
- 13. Service incendie
- 14. IBE – Entente pour la participation aux services d'inspection et urbanisme et en environnement
- 15. Service d'animation estivale :
 - 15.1 SAE Plus – Adhésion
 - 15.2 Procédure d'embauche
- 16. Urbanisme – Modification du règlement de zonage afin d'autoriser l'usage transport-communication-utilités publiques sur le lot 4 189 418 :
 - 16.1 Règlement n° 2021-243 – Adoption finale du règlement
- 17. Demandes d'aide financière :
 - 17.1 Défi OSEntreprendre
 - 17.2 Paroisse Saint-Hubert de Audet – Réparation de l'entrée de l'église
 - 17.3 CPA St-Gédéon
- 18. Varia – Les élus-es municipaux québécois solidaires du peuple ukrainien
- 19. Dépôt de documents pour information
- 20. Répertoire du courrier reçu au 4 mars 2022
- 21. Période de questions de l'assistance.
- 22. Levée de la séance ordinaire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ des conseillers

3. PÉRIODE DE QUESTIONS DE L'ASSISTANCE

Aucune personne présente.

4. DÉPÔT DU RAPPORT FINANCIER 2021 – BLANCHETTE VACHON

Résolution 2022-03-054

ATTENDU que le Code municipal prescrit de produire un rapport financier pour chaque année calendaire ;

ATTENDU que ce rapport financier a été préparé par la firme Blanchette Vachon sncrl de St-Georges ;

ATTENDU qu'un avis public du dépôt du rapport financier de la Municipalité a été donné à cet effet le 28 février 2022 ;

CONSIDÉRANT que monsieur Steven Veilleux, comptable agréé, est venu présenter ce rapport et que chaque membre du Conseil en a reçu une copie ;

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Roger Nadeau
APPUYÉ PAR : madame Geneviève Maheux
ET RÉSOLU

QUE le rapport financier de la Municipalité de St-Ludger, pour l'année se terminant le 31 décembre 2021, soit accepté tel que déposé par la directrice générale et présenté par monsieur Steven Veilleux, comptable agréé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ des conseillers

5. NOMINATION D'UN VÉRIFICATEUR POUR L'ANNÉE 2022

Résolution 2022-03-055

ATTENDU que le Code municipal stipule qu'un vérificateur pour la Municipalité doit être nommé avant le 15 avril de chaque année ;

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Frédéric Destrijker
APPUYÉ PAR : madame Solange Fillion
ET RÉSOLU

QUE la firme Blanchette Vachon sncrl de St-Georges soit nommée vérificatrice de la Municipalité pour l'année se terminant le 31 décembre 2022.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ des conseillers

6. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 8 FÉVRIER 2022

Résolution 2022-03-056

ATTENDU que chacun des membres du conseil présents déclare avoir reçu, avant ce jour, une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 8 février 2022 et en avoir pris connaissance ;

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Frédéric Destrijker
APPUYÉ PAR : madame Carole Duplessis
ET RÉSOLU

QUE la directrice générale soit dispensée de lire le procès-verbal de la séance ordinaire du 8 février 2022 et que ce procès-verbal soit adopté tel que rédigé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ des conseillers

7. ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT AU 28 FÉVRIER 2022 – DÉPÔT

Les activités de fonctionnement au 28 février 2022 ayant été distribuées préalablement aux conseillers, ceux-ci s'en déclarent satisfaits.

8. COMPTES PAYÉS ET À PAYER AU 28 FÉVRIER 2022 – ADOPTION

Résolution 2022-03-057

ATTENDU QUE chacun des membres du conseil a en sa possession la liste des comptes payés et à payer au 28 février 2022 ;

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Roger Nadeau
APPUYÉ PAR : madame Solange Fillion
ET RÉSOLU

QUE le Conseil municipal approuve la liste des comptes payés et à payer au 28 février 2022 au montant de 126 110.91 \$ et autorise le paiement des comptes à payer.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ des conseillers

9. ADMINISTRATION :

9.1 Autorisation pour vente de biens immobiliers pour non-paiement des taxes municipales et scolaires

Aucun dossier en vente pour non-paiement des taxes.

9.2 Vente pour non-paiement des taxes – Protection de la créance

Aucun dossier en vente pour non-paiement des taxes.

9.3 Règlement modifiant l'article 4 du règlement n° 2009-123 (Frais de km et de repas) – Adoption

Résolution 2022-03-058

IL EST PROPOSÉ PAR : madame Geneviève Maheux

APPUYÉ PAR : monsieur Frédéric Destrijker

ET RÉSOLU

QUE le Règlement n° 2022-246 modifiant l'article 4 (frais de km et repas) du règlement n° 2009-123 soit adopté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ des conseillers

9.4 Politique familiale :

9.4.1 Arrivée d'un nouvel enfant

Résolution 2022-03-059

ATTENDU qu'une action mise en œuvre par la politique familiale est de reconnaître et souligner l'arrivée d'un nouvel enfant en accordant une aide financière de 100 \$ pour un premier enfant, 150 \$ pour un second et 200 \$ pour un troisième enfant ;

ATTENDU que madame Roxanne Cliche et monsieur Raphaël Faucher, résidents de Saint-Ludger, sont les heureux parents d'un garçon né le 15 décembre dernier et qu'ils ont répondu aux conditions d'admissibilité à cette aide financière ;

IL EST PROPOSÉ PAR : madame Carole Duplessis

APPUYÉ PAR : madame Solange Fillion

ET RÉSOLU

QU'un chèque de 150.00 \$ soit fait à l'ordre de Roxanne Cliche et Raphaël Faucher portant la mention « Aide financière – 2^e enfant »;

Que cette dépense soit payée à partir des sommes disponibles au poste budgétaire 02-190-00-990 *Programme Nouveau-nés*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ des conseillers

9.4.2 Modification de la politique

Il y a lieu de procéder à la mise à jour de la Politique familiale. Le Comité famille s'y attardera durant l'année.

9.5 Envoi par courriel – Avis de convocation des séances extraordinaires

Résolution 2022-03-060

ATTENDU que le projet de loi 49 sanctionné en novembre dernier permet dorénavant qu'une séance extraordinaire du Conseil municipal puisse être convoquée en notifiant les membres par un moyen technologique conformément aux articles 133 et 134 du Code de procédure civile (chapitre C-25.01), compte tenu des adaptations nécessaires ;

ATTENDU que, pour ce faire, les élus doivent consentir à recevoir ces avis de convocation par courriel ;

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Frédéric Destrijker
APPUYÉ PAR : madame Geneviève Maheux
ET RÉSOLU

QUE le Conseil municipal consent à recevoir par courriel les avis de convocation des séances extraordinaires et que chacun des membres s'engage à compléter le formulaire à cet effet.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ des conseillers

9.6 Formation ADMQ – Adoption de la loi modernisant les dispositions législatives en matière de protection des renseignements personnels – nouvelles obligations à venir

Résolution 2022-03-061

ATTENDU que l'ADMQ offre une formation en webinaire le 17 mars prochain intitulée « Adoption de la loi modernisant des dispositions législatives en matière de protection des renseignements personnels – nouvelles obligations à venir » coût de 125.00 \$, taxes en sus ;

IL EST PROPOSÉ PAR : madame Carole Duplessis
APPUYÉ PAR : madame Geneviève Maheux
ET RÉSOLU

QUE le préambule fasse partie intégrante de cette résolution ;

QUE madame Julie Létourneau soit inscrite pour suivre cette formation ;

QUE cette dépense soit payée à partir des sommes disponibles au poste budgétaire 02-130-00-454 *Inscription session de formation*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ des conseillers

9.7 Journée internationale contre l'homophobie et la transphobie

Résolution 2022-03-062

CONSIDÉRANT que la Charte québécoise des droits et libertés de la personne reconnaît qu'aucune discrimination ne peut être exercée sur la base de l'orientation sexuelle, de l'identité de genre ou de l'expression de genre;

CONSIDÉRANT que le Québec est une société ouverte à toutes et à tous, y compris aux personnes lesbiennes, gaies, bisexuelles et trans (LGBTQ+) et à toutes autres personnes se reconnaissant dans la diversité sexuelle et la pluralité des identités et des expressions de genre;

CONSIDÉRANT que malgré les récents efforts pour une meilleure inclusion des personnes LGBTQ, l'homophobie et la transphobie demeurent présentes dans la société;

CONSIDÉRANT que le 17 mai est la Journée internationale contre l'homophobie et la transphobie, que celle-ci est célébrée de fait dans de nombreux pays et qu'elle résulte d'une initiative québécoise portée par la Fondation Émergence dès 2003;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'appuyer les efforts de la Fondation Émergence dans la tenue de cette journée;

IL EST PROPOSÉ PAR : madame Solange Fillion
APPUYÉ PAR : madame Carole Duplessis
ET RÉSOLU

DE PROCLAMER le 17 mai Journée internationale contre l'homophobie et la transphobie et de souligner cette journée en tant que telle.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ des conseillers

9.8 Élections municipales – Vote par correspondance :

9.8.1 Les électrices et les électeurs qui auront 70 ans ou plus le jour du scrutin

Considérant qu'il n'y a qu'un seul poste en élection, le vote par correspondance ne sera pas offert pour les 70 ans ou plus.

9.8.2 Les électrices et les électeurs non domiciliés sur notre territoire

Résolution 2022-03-063

ATTENDU que le Conseil municipal avait autorisé le vote par correspondance pour les électrices et les électeurs non domiciliés sur son territoire lors de l'élection municipale du 7 novembre dernier (rés. 2021-06-156) ;

ATTENDU qu'aucune demande n'a été reçue au bureau de la présidente d'élection et que, dans le cas de l'élection partielle, un seul poste est en élection;

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Roger Nadeau
APPUYÉ PAR : madame Geneviève Maheux
ET RÉSOLU

QUE le Conseil municipal résilie le vote par correspondance pour les électrices et les électeurs non domiciliés sur le territoire de la municipalité.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ des conseillers

9.9 Écho de Frontenac – Cahier habitation/rénovation

Résolution 2022-03-064

ATTENDU que l'Écho de Frontenac publiera le 1^{er} avril prochain un cahier thématique Habitation-Rénovation ;

ATTENDU que l'Écho de Frontenac propose à la Municipalité un espace publicitaire à cet effet ;

IL EST PROPOSÉ PAR : madame Solange Fillion

APPUYÉ PAR : madame Carole Duplessis
ET RÉSOLU

DE ne pas acquiescer à cette demande.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ des conseillers

10. VOIRIE :

10.1 Reconstruction des services municipaux – Rues Principale, du Pont et Boisvert – Emprunt temporaire

Résolution 2022-03-065

ATTENDU que le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du Territoire a approuvé le règlement d'emprunt n° 2021-237 au montant de 2 942 000 \$ permettant ainsi de procéder à des travaux de reconstruction des services municipaux sur les rues Principale, du Pont et Boisvert ;

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Frédéric Destrijker
APPUYÉ PAR : madame Geneviève Maheux
ET RÉSOLU

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution ;

QUE le Conseil autorise la directrice générale à procéder à un emprunt temporaire pour payer les décomptes progressifs jusqu'au maximum prévu, soit 2 942 000 \$;

QUE le maire, Denis Poulin, et la directrice générale, Julie Létourneau, soient autorisés à signer, pour et au nom de la municipalité de Saint-Ludger, tout document nécessaire à l'exécution de la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ des conseillers

10.2 Achat d'abat-poussière

Résolution 2022-03-066

IL EST PROPOSÉ PAR : madame Geneviève Maheux
APPUYÉ PAR : madame Carole Duplessis
ET RÉSOLU

QUE le contrat de fourniture de chlorure de calcium liquide concentré à 35 % soit attribué à Transport Adrien Roy & Filles Inc. au prix de 350.00 \$/m³, taxes en sus ;

QUE ce contrat soit payé à partir des sommes disponibles au poste budgétaire 02-320-00-635 *Calcium : abat-poussière*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ des conseillers

10.3 Balayage des rues municipales

Résolution 2022-03-067

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Frédéric Destrijker
APPUYÉ PAR : monsieur Roger Nadeau
ET RÉSOLU

QUE le contrat de balayage de rues soit attribué aux Entreprises SC Classique Service au taux horaire de 145.00 \$, taxes en sus, et coût de transport à 50.00 \$, taxes en sus ;

QUE ce contrat soit payé à partir des sommes disponibles au poste budgétaire 02-320-01-522 *Travail de contractuels*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ des conseillers

10.4 Débroussaillage des fossés et élagage des bas-côtés

Résolution 2022-03-068

IL EST PROPOSÉ PAR : madame Geneviève Maheux
APPUYÉ PAR : monsieur Frédéric Destrijker
ET RÉSOLU

QUE le contrat de fauchage, débroussaillage des fossés et élagage des bas-côtés des chemins ruraux soit octroyé à la firme « Débroussaillage Adam Vachon » pour être effectué suivant les besoins avec les équipements et aux tarifs suivants :

⇒ Débroussailleuse déportée avec coupe de 6 pieds	89.75 \$ / h
⇒ Débroussailleuse avec mât 27 à 33 pieds	99.75 \$ / h

pour un budget ne dépassant pas 8 800 \$, taxes incluses ;

QUE ces coûts soient payés à partir des sommes disponibles au poste budgétaire 02-320-01-522 *Travail de contractuels*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ des conseillers

10.5 Achat de matériaux granulaires – Appel d'offres

Résolution 2022-03-069

IL EST PROPOSÉ PAR : madame Carole Duplessis
APPUYÉ PAR : monsieur Roger Nadeau
ET RÉSOLU

QUE la directrice générale soit autorisée à procéder à l'appel d'offres public selon les besoins ciblés au budget 2022 (prix livré et non livré).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ des conseillers

10.6 Travaux d'asphaltage – Appel d'offres

Résolution 2022-03-070

IL EST PROPOSÉ PAR : madame Geneviève Maheux
APPUYÉ PAR : monsieur Frédéric Destrijker
ET RÉSOLU

QUE le Conseil municipal autorise la directrice générale à procéder à l'appel d'offres pour les travaux d'asphaltage selon les besoins ciblés au budget 2022.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ des conseillers

10.7 Achat d'asphalte froide

Résolution 2022-03-071

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Roger Nadeau
APPUYÉ PAR : madame Geneviève Maheux
ET RÉSOLU

QUE l'achat de 56 sacs de 30 kg d'asphalte froide soit autorisé chez Canac au coût unitaire de 9.75 \$, taxes en sus, transport et coût palette exclus ;

QUE ces dépenses soient payées à partir des sommes disponibles au poste budgétaire 02-320-00-625 *Entretien et réparation – Asphaltage*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ des conseillers

10.8 Programme d'aide à l'amélioration du réseau routier – Demande d'aide financière

Résolution 2022-03-072

ATTENDU que le Programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal permet d'obtenir une aide financière appréciable par l'intermédiaire du bureau du Député de Beauce-Sud ;

ATTENDU qu'il y a lieu d'introduire une demande d'aide de la Municipalité pour l'année 2022 ;

CONSIDÉRANT l'ensemble des travaux d'entretien du réseau rural et en particulier l'état de dégradation du Rang 7 (à partir du 670 Rg 7 vers la Route 204 sur une longueur de 1 000 m) ;

IL EST PROPOSÉ PAR : madame Carole Duplessis
APPUYÉ PAR : madame Geneviève Maheux
ET RÉSOLU

QUE le projet suivant soit planifié pour réalisation durant l'été 2022 :

Rang 7 (à partir du 670 Rg 7 vers la Route 204) – Rechargement du chemin d'une longueur de 1 000 m

- étendre 15 cm de matériel brut (gravier / tuf) sur 1 000 m par 9 m 3 172.5 TM – 205 voyages	34 389 \$
- temps de nivelage (16 h à 120 \$/h)	1 920 \$
- temps transport matériel granulaire (18 h à 5 camions à 80 \$/h)	7 200 \$

QUE ce projet totalisant une dépense de 43 509 \$ fasse l'objet d'une demande d'aide financière auprès du Député de Beauce-Sud, monsieur Samuel Poulin, dans le cadre du Programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ des conseillers

10.9 Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local – Attestation de la véracité des frais engagés visant la compensation des sommes versées pour l'année civile 2021

Résolution 2022-03-073

ATTENDU QUE le ministère des Transports a versé une compensation de 267 467 \$ pour l'entretien du réseau routier local pour l'année civile 2021 ;

ATTENDU QUE les compensations distribuées à la Municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité ;

ATTENDU QUE le conseil doit attester de la véracité des frais engagés et qu'ils l'ont été sur les routes locales dont la responsabilité incombe à la Municipalité de Saint-Ludger ;

IL EST PROPOSÉ PAR : madame Geneviève Maheux
APPUYÉ PAR : monsieur Roger Nadeau
ET RÉSOLU

QUE la Municipalité de Saint-Ludger atteste de la véracité des frais engagés et du fait qu'ils l'ont été sur des routes locales et des éléments des ponts, dont la responsabilité incombe à la Municipalité à l'égard de la compensation versée de 267 467 \$ pour l'année civile 2021 pour des dépenses réelles de 552 572 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ des conseillers

10.10 Afficheur de vitesse radar

Résolution 2022-03-074

IL EST PROPOSÉ PAR : madame Solange Fillion
APPUYÉ PAR : monsieur Frédéric Destrijker
ET RÉSOLU

QU'un virement de crédit de 6 347.00 \$ soit effectué du poste budgétaire 02-320-00-625 *Entretien et réparation – Asphaltage* au poste budgétaire 03-310-31-640 *Afficheur de vitesse radar* ;

QUE le Conseil municipal autorise l'achat d'un afficheur de vitesse radar PREMIUM avec message chez Signalisation Kalitec Inc. au coût de 6 045.00 \$, taxes en sus, transport et manutention inclus, et tel que décrit à la soumission n° 41618;

QUE cette dépense soit payée à partir des sommes disponibles au poste budgétaire 03-310-31-640 *Afficheur de vitesse radar*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ des conseillers

10.11 Niveleuse – Achat de chaînes (Facture # 84772)

Résolution 2022-03-075

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Roger Nadeau
APPUYÉ PAR : monsieur Frédéric Destrijker
ET RÉSOLU

QUE la résolution n° 2022-02-041 soit abrogée ;

D'AUTORISER l'achat de 2 sets de chaînes Trygg 14.00R24, travers 11mm aux 2 mailles, chez Fabrications Pierre Fluet au montant de 1 750.00 \$ par set, taxes en sus, tel que décrits à la soumission reçue le 27 janvier 2022 ;

QUE cette dépense soit payée à partir des sommes disponibles au poste budgétaire 02-330-16-526 *Entretien et réparation – Niveleuse John Deere 2014 (n° 16)*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ des conseillers

11. EAU POTABLE :

11.1 Système de lecteur à distance pour les compteurs d'eau intelligents – Proposition du partage du coût d'achat

Résolution 2022-03-076

ATTENDU que la Municipalité de Saint-Ludger a procédé à l'achat de compteurs d'eau intelligents et d'un système de lecture à distance par antenne magnétique ;

ATTENDU que les municipalités de Audet et Lac-Drolet ont procédé à l'achat de compteurs d'eau intelligents qui seront installés prochainement ;

CONSIDÉRANT que nous avons le même opérateur en eau potable, les municipalités de Audet et Lac-Drolet s'adressent à la Municipalité de Saint-Ludger afin de savoir si elles pourraient utiliser le système de lecture à distance par location ou en payant à parts égales le coût d'achat ;

ATTENDU que la Municipalité de Saint-Ludger préférerait que le coût du système de lecture à distance soit payé à parts égales entre les 3 municipalités ;

IL EST PROPOSÉ PAR : madame Carole Duplessis
APPUYÉ PAR : madame Geneviève Maheux
ET RÉSOLU

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution ;

QUE le coût d'achat du système de lecture à distance par antenne magnétique soit payé à parts égales entre les municipalités de Audet, Lac-Drolet et Saint-Ludger.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ des conseillers

12. EAUX USÉES :

12.1 Mesure des boues aux étangs aérés

Ce point est reporté à la prochaine séance du Conseil municipal.

12.2 Étang aérés – Traitement par bactéries

Ce point est reporté à la prochaine séance du Conseil municipal.

13. SERVICE INCENDIE

Aucun point.

14. IBE – ENTENTE POUR LA PARTICIPATION AUX SERVICES D'INSPECTION ET URBANISME ET EN ENVIRONNEMENT

La directrice générale informe le Conseil municipal de la proposition faite par l'inspecteur en bâtiment et environnement de la municipalité. Ce point est reporté à la prochaine séance du Conseil municipal.

15. SERVICE D'ANIMATION ESTIVALE :

15.1 SAE Plus – Adhésion

Résolution 2022-03-077

CONSIDÉRANT la volonté de la Municipalité de Saint-Ludger d'offrir un service d'animation estival de qualité pour sa population en 2022 ;

CONSIDÉRANT que la Société de Développement Économique du Granit offre une bonification de son aide par l'intermédiaire de la certification SAE+ ;

CONSIDÉRANT que la certification SAE+ est un apport bénéfique pour améliorer plusieurs volets d'un camp de jour et que cet engagement régional solidifie l'offre en matière de service d'animation pour l'ensemble des municipalités participantes ;

IL EST PROPOSÉ PAR : madame Carole Duplessis
APPUYÉ PAR : madame Solange Fillion
ET RÉSOLU

QUE la municipalité de Saint-Ludger s'engage à payer le montant de base de 700.00 \$ en plus des frais reliés à la formation en secourisme (60 \$) et à la formation DAFA (140 \$) pour l'adhésion à la certification SAE+ qui permet :

- D'assurer une uniformité dans la qualité des services ;
- D'offrir localement la formation DAFA à coût réduit ;
- D'accompagner les gestionnaires dans l'organisation des SAE ;
- De soutenir les animateurs ;
- L'accès à de l'équipement d'animation.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ des conseillers

15.2 Procédure d'embauche

Résolution 2022-03-078

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Frédéric Destrijker
APPUYÉ PAR : monsieur Roger Nadeau
ET RÉSOLU

QUE la directrice générale soit autorisée à procéder à l'affichage des postes suivants en lien avec l'ouverture du Service d'animation estivale 2022 :

- 1 poste de coordonnateur/animateur à temps plein ;
- 2 postes d'animateurs(trices) à temps plein ;
- 1 poste d'animateur(trice) à temps partiel ;

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ des conseillers

16. URBANISME – MODIFICATION DU RÈGLEMENT DE ZONAGE AFIN D'AUTORISER L'USAGE TRANSPORT-COMMUNICATION-UTILITÉS PUBLIQUES SUR LE LOT 4 189 418 :

16.1 Règlement n° 2021-243 – Adoption finale du règlement

Résolution 2022-03-079

ATTENDU que la Municipalité de Saint-Ludger a également entrepris la modification de certaines dispositions de son règlement de zonage n° 2006-90 ;

ATTENDU que la loi établit la procédure à suivre pour permettre l'adoption et l'entrée en vigueur de tel règlement ;

IL EST PROPOSÉ PAR : madame Geneviève Maheux
APPUYÉ PAR : monsieur Frédéric Destrijker
ET RÉSOLU

QUE le conseil de la Municipalité de Saint-Ludger adopte le règlement intitulé:

« RÈGLEMENT N° 2021-243 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE N° 2006-90 AFIN D'AUTORISER L'USAGE TRANSPORT-COMMUNICATION-UTILITÉS PUBLIQUES SUR LE LOT 4 189 418 », dont copie est jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante ;

QUE, conformément à l'article 137.2 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, ledit projet de règlement soit transmis à la M.R.C. du Granit pour son entrée en vigueur ;

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ des conseillers

17. **DEMANDES D'AIDE FINANCIÈRE :**

17.1 **Défi OSEntreprendre**

Résolution 2022-03-080

ATTENDU que la SADC de la région de Mégantic et le comité sont à pied d'œuvre pour organiser le 24^e Défi OSEntreprendre pour la MRC du Granit et offrent l'opportunité à de nouveaux partenaires de participer à cette mobilisation d'envergure ;

ATTENDU que le Conseil a analysé cette demande en fonction de la politique relative aux demandes de dons et commandites qu'il a adoptée ;

IL EST PROPOSÉ PAR : madame Carole Duplessis

APPUYÉ PAR : madame Solange Fillion

ET RÉSOLU

DE ne pas acquiescer à cette demande.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ des conseillers

17.2 **Paroisse Saint-Hubert de Audet – Réparation de l'entrée de l'église**

Résolution 2022-03-081

ATTENDU que la Fabrique de la Paroisse de Saint-Hubert de Audet doit procéder à la réparation de l'entrée principale de leur église (refaire excavation et asphaltage) ;

ATTENDU qu'elle s'adresse à la municipalité afin d'obtenir une aide financière ;

ATTENDU que le Conseil a analysé cette demande en fonction de la politique relative aux demandes de dons et commandites qu'il a adoptée ;

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Frédéric Destrijker

APPUYÉ PAR : madame Carole Duplessis

ET RÉSOLU

DE ne pas acquiescer à cette demande.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ des conseillers

17.3 **CPA St-Gédéon**

Résolution 2022-03-082

ATTENDU que le CPA St-Gédéon adresse une demande de commandite à la Municipalité de Saint-Ludger ;

ATTENDU que 3 jeunes de Saint-Ludger sont membres de ce club sportif ;

ATTENDU que le Conseil a analysé cette demande en fonction de la politique relative aux demandes de dons et commandites qu'il a adoptée ;

IL EST PROPOSÉ PAR : madame Geneviève Maheux

APPUYÉ PAR : monsieur Frédéric Destrijker

ET RÉSOLU

QU'une somme de 105.00 \$ soit versée au CPA St-Gédéon ;

QUE cette dépense soit payée à partir des sommes disponibles au poste budgétaire 02-190-00-959 *Subventions aux organismes sans but lucratif*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ des conseillers

18. VARIA – LES ÉLUS-ES MUNICIPAUX QUÉBÉCOIS SOLIDAIRES DU PEUPLE UKRAINIEN

Résolution 2022-03-083

ATTENDU que la Fédération de Russie a envahi militairement la république d'Ukraine ;

ATTENDU que la Fédération de Russie a, se faisant, violé les règles internationales du respect de l'intégrité des frontières nationales et provoque la mort de milliers de personnes et l'exode de citoyens ukrainiens ;

ATTENDU qu'à notre époque, la solution militaire est inacceptable pour régler les conflits entre nations ;

ATTENDU que les élus-es municipaux et le peuple québécois sont profondément affligés par les souffrances vécues par le peuple et les communautés ukrainiennes ;

ATTENDU que la volonté des élus-es municipaux du Québec d'exprimer leur désapprobation la plus totale de cette situation et du recours aux armes pour régler les conflits ;

ATTENDU que la volonté des élus-es municipaux et la population québécoise d'exprimer leur solidarité avec le peuple ukrainien ;

ATTENDU que les gestes de solidarité de plusieurs municipalités et de nombreux Québécois envers le peuple ukrainien, notamment à travers des dons à la Croix-Rouge canadienne ;

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Frédéric Destrijker

APPUYÉ PAR : madame Carole Duplessis

ET RÉSOLU

QUE la Municipalité de Saint-Ludger condamne avec la plus grande fermeté l'invasion de l'Ukraine par la Russie ;

QUE la Municipalité joigne sa voix au concert des nations pour appeler la Russie à mettre fin à son agression et à retirer toutes ses forces de l'Ukraine et à régler ses différends par la voie de la diplomatie ;

QUE la Municipalité demande au gouvernement du Canada de prendre toutes les mesures nécessaires pour amener la Russie à abandonner son attitude belliqueuse ;

QUE la Municipalité invite les citoyens à participer à l'effort de solidarité envers le peuple ukrainien ;

QUE la Municipalité déclare son intérêt à contribuer à cet effort collectif et humanitaire et invite tous les groupes et intervenants à se mobiliser pour organiser l'accueil de ces personnes réfugiées sur notre territoire ;

QUE copie de cette résolution soit transmise au premier ministre du Canada, M. Justin Trudeau, à la ministre des Affaires étrangères, Mme Mélanie Joly, au premier ministre du Québec, M. François Legault, à l'ambassade de la République d'Ukraine, à l'ambassade de la Fédération de Russie, à la Fédération québécoise des municipalités et aux médias régionaux et nationaux.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ des conseillers

19. DÉPÔT DE DOCUMENTS POUR INFORMATION

Les documents suivants ont été remis au Conseil pour information :

- ⇒ Conseil des maires – PV du 16 février 2022
- ⇒ Bulletin Contact – Édition du 7 février 2022
- ⇒ Bulletin Contact – Édition du 7 mars 2022
- ⇒ Mini-Scribe
- ⇒ Le Magazine Scribe
- ⇒ Quorum

20. RÉPERTOIRE DU COURRIER REÇU AU 4 MARS 2022

Résolution 2022-03-084

ATTENDU que la correspondance reçue au bureau municipal entre le 4 février et le 4 mars 2022 est classée sous 4 rubriques :

- | | |
|------------|----------------|
| ⇒ Régional | ⇒ Communiqués |
| ⇒ Général | ⇒ Publications |

ATTENDU qu'une liste de cette correspondance a été remise à chaque membre du conseil ;

IL EST PROPOSÉ PAR : madame Solange Fillion

APPUYÉ PAR : monsieur Roger Nadeau

ET RÉSOLU

QUE la correspondance soit archivée et qu'il y soit donné suite selon les instructions du conseil.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ des conseillers

21. PÉRIODE DE QUESTIONS DE L'ASSISTANCE

Aucune personne présente.

22. LEVÉE DE LA SÉANCE ORDINAIRE

Résolution 2022-03-085

IL EST PROPOSÉ PAR : madame Carole Duplessis

QUE la séance ordinaire soit levée. Il est 20h43.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ des conseillers

Je, Denis Poulin, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142(2) du Code municipal.

Denis Poulin, Maire

Julie Létourneau, Dir. Gén.